

Public concerné

Toute personne (manager, fonctionnel sécurité...) appelée dans son établissement à exercer la fonction de chargé de prévention des TMS.

Nota : Ce format parallèle à la formation « devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) de l'établissement » est uniquement proposé aux établissements de moins de 150 salariés.

10 stagiaires maximum par session.

Prérequis

Conditions préalables d'inscription :

L'inscription du chargé de prévention TMS est subordonnée à la réalisation d'une lettre d'engagement sur un projet global de prévention des TMS. Cette lettre est élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation "initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)" organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale. Les chargés de prévention en formation doivent avoir l'assurance de pouvoir dérouler les étapes de la démarche de prévention des troubles musculosquelettiques dans le cadre d'un projet de prévention conduit par le chef d'établissement.

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir des connaissances de bases en prévention des risques professionnels. Ainsi, la personne ressource devra fournir une attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001 "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" ou de suivi de la formation "obtenir des compétences de base en prévention" faite par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale, ou justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau formation suffisants sur la prévention des risques professionnels.

Objectifs de la formation

Objectif de formation : le stage vise à outiller les futurs chargés de prévention afin de les rendre capable d'exercer pleinement leur mission de mise en œuvre opérationnelle de certaines étapes de la démarche TMS, dans le cadre d'un projet de prévention construit et piloté par le chef d'établissement.

Objectifs pédagogiques

- Identifier le risque de TMS et les points structurants dans une action de prévention TMS.
- Déployer les étapes d'une démarche de prévention des TMS dans le cadre d'un projet piloté par le chef d'établissement.

Participer à la recherche de pistes de solution visant l'amélioration des conditions de travail.

- Identifier des perspectives pour ancrer la démarche de façon pérenne suite à la formation.

Contenu de la formation

- La prévention des TMS : enjeux généraux, le programme TMS Pros, le dispositif de formation.
- Les atteintes à la santé des individus et à la performance des entreprises.
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, environnementaux) et les liens avec l'organisation.
- Les éléments structurants d'une démarche de prévention des TMS.
- Les méthodes d'analyse des situations de travail, de repérage et d'évaluation des risques TMS (notamment la

Méthode d'Analyse de la Charge Physique de Travail et RITMS 3).
- L'élaboration de pistes de transformation des situations de travail.
- Le reporting TMS Pros

Méthodes pédagogiques utilisées

- Exposés didactiques.
- Mises en situation.
- Échanges et retours d'expériences.
- Accompagnement sur site par le formateur.

La formation se déroule sur 3 jours en face à face pédagogique et 2 demi-journées d'accompagnement sur site.

Durée

4 jours soit 28 heures

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.
Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.